

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Arrêté Municipal n° 2025 04 A609

Réglementation de la circulation et le stationnement des véhicules le 1er Mai 2025,
à l'occasion du concours de Pétanque organisé par La Française de Pontvallain à l'extérieur de la salle des fêtes.

Le maire de PONTVALLAIN,

**Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14,
R 411-8, -2, -4,**

Vu le code des communes, notamment les articles L131-2, L131-3, L131-4 et L184-13,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et la stationnement des véhicules légers et Poids lourds pour le 1er mai 2025, à l'occasion du concours de Pétanque organisé par la Française de Pontvallain à la Salle des Fêtes.

ARRETE

Article 1er – En raison de l'organisation d'un concours de Pétanque, la circulation et le stationnement des véhicules légers et Poids lourds seront interdits le 1er Mai 2025, sur le parking de la Salle des fêtes ainsi que dans la rue menant aux containers à ordures.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités de la déviation et pour information aux usagers de la mairie de Pontvallain

Article 3 -. Monsieur le Maire de Pontvallain, Brigade de gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pontvallain, le 28 Avril 2025.
Xavier GAYAT, Maire

DIFFUSIONS :

Française de Pontvallain
Groupement de Gendarmerie
Centre de secours de Pontvallain

